

Déclarer sa PAC en autonomie - Productions VÉGÉTALES

Objectifs

- Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027 sur le programme 2026 ayant un impact sur la déclaration PAC. - Savoir utiliser Telepac en autonomie.

Pré-requis

Accès à Télépac indispensable - venir avec ses codes actifs.

Contenu

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.

- Présentation des nouveautés de la PAC sur 2026
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Les principales fonctionnalités du logiciel
- Les différentes étapes de la saisie :
 - Créer son compte
 - Utiliser l'outil graphique et cartographique,
 - Enregistrer des cultures,
 - Réaliser la demande d'aide,
- Le contrôle des informations enregistrées et la correction.

Bilan de fin de formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels : Apports théoriques, Échanges et questions avec l'intervenante et l'animateur ; Temps individuels ; L'intervenante amènera les apports théoriques nécessaires et guidera les échanges ; Exercice pratique sur des postes informatiques individuels (connectés à internet).

Fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis. Un certificat de réalisation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 06/04/2026

Tarifs

Frais pédagogiques : 182€. Formation pouvant être prise en charge par le VIVEA (si enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.
mcoupet@mp11.fr
Maison Paysanne Aude
11 300 Limoux
Tel. 07 55 67 96 43
N° d'organisme de formation :
76110169011

Taux de satisfaction : session 2025 :
96%

Ordinateur portable si possible.



Modalités d'accès : Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter.

[Conditions générales de formation](#)

Dates, lieux et intervenants

14 avr 2026

09:00 - 17:00 (7hrs)

Maison Paysanne, 1 Av.Salvador Allende
11300 Limoux

Intervenant : Dylan CLAIR, paysan dans l'Aude, ancien accompagnateur technique au sein du Biocivam de l'Aude.

Animation : Olivier Lozat, Confédération Paysanne de l'Aude.

Partenaire(s)



Financier(s)



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.